

Le projet de formation

II – 1- Pilotage de la formation

Le Conseil pédagogique des Cycles est une instance pédagogique interne. Tous les membres de l'équipe pédagogique y participent. Ce Conseil se réunit une fois par an après la publication des résultats aux concours. Des stagiaires, lauréats des concours y sont invités. Les délégués des stagiaires de l'année en cours y sont conviés. Le Conseil a pour objectif de contribuer à l'amélioration continue de la formation. Y participent : la responsable du pôle préparation aux concours, la responsable des formateurs et la chargée du suivi des stagiaires.

Une réunion de travail annuelle, par option, réunit en avril ou mai le coordinateur pédagogique, les intervenants de l'option, la responsable des formateurs. La chargée du suivi des stagiaires et les délégués des stagiaires sont associés à la préparation de cette journée. La responsable des formateurs prépare la journée avec les coordinateurs. Cette réunion est l'occasion de faire le point sur la formation en cours afin d'y apporter des inflexions encore possibles et de préparer la prochaine formation.

Chaque mois, la chargée du suivi des stagiaires et la responsable des formateurs rencontrent, en alternance, les délégués ou le groupe pour faire le point sur le déroulement de la formation. Les délégués peuvent être à l'initiative d'autres rencontres.

Une évaluation annuelle des enseignements, élaborée avec le Service de l'Évaluation et du Développement Pédagogique est remise aux stagiaires fin avril. Les résultats sont présentés aux délégués. Une autre évaluation, celle de la semaine de préparation aux épreuves d'admissibilité, est aussi proposée aux participants à cette session.

II – 2 - Organisation de la formation

La formation est structurée selon [les épreuves des concours](#) de direction (annexe 6). La responsable des formateurs assure une veille transversale entre les enseignements pour éviter les redondances mais aussi pour privilégier des approches complémentaires sur un même sujet. Elle est aidée dans ce travail par des relations continues avec coordinateurs pédagogiques.

II – 3 - Séquencement de la formation :

- La semaine de cours

Elle commence le lundi à 9h, 8h15 pour ceux qui choisissent le laboratoire de langues ce jour-là, et s'achève le vendredi à 16h30.

- Les périodes de formation

Période 1

Les enseignements commencent par un tronc commun de cours fondamentaux, des cours de culture générale et de langues. Tous les cours d'octobre à décembre sont des cours transversaux : CT à l'exception de cours d'options choisies par très peu de stagiaires : la comptabilité, par exemple.

Période 2

Les stagiaires suivent les cours correspondant aux options qu'ils ont choisies : ce sont les cours de spécialité (CS).

Les cours transversaux (CT) se poursuivent et sont obligatoires pour tous : ce sont ceux de la première épreuve écrite et orale des concours, ceux de langue vivante mais aussi ceux jugés utiles par l'équipe pédagogique, quelle que soit l'option choisie : cours de droit hospitalier, cours d'économie de la santé, cours de politiques sociales, cours de droit communautaire.

Période 3

La fin du mois de mai et le début du mois de juin sont consacrés aux corrigés des épreuves du galop d'essai de mai, puis au travail personnel de révisions et aux épreuves écrites des concours de direction. Courant juillet, après les concours, un stage est possible afin de parfaire la connaissance d'un type d'établissement ou de fonction.

Période 4 : cycles longs uniquement

Le mois de septembre est construit autour de révisions, de commentaires d'actualités, d'entraînements aux épreuves d'admission, de travail personnel seul ou en petits groupes.

Période 5

Un regroupement complémentaire est prévu pour les admissibles au titre de la formation continue. Il peut être proposé pendant et/ou après la période de détachement, selon les dates de publication des admissibilités.

- Temps de formation

Par temps de formation en présentiel, il est entendu le face-à-face pédagogique : soit une moyenne de 28h/semaine pendant la période 1 et de 24 h/semaine à compter de la période 2. Le temps consacré au travail individuel est essentiel et peut être évalué entre 3 et 6 heures en moyenne par jour, selon les périodes du cycle.

- Obligations de service

Sont obligatoires et correspondent aux obligations de service :

- Le face-à-face pédagogique : les cours fondamentaux d'octobre à décembre, les cours de spécialité (CS), les cours transversaux (CT)
 - les évaluations écrites, devoirs sur table, correspondant à la première épreuve des concours et aux options techniques choisies par le stagiaire.
 - les évaluations orales : les entraînements aux entretiens avec le jury et aux oraux de langue, tout particulièrement. L'assistance aux oraux des collègues est requise pour les deux premières journées d'oraux nommés « de culture générale » car le point de départ est un sujet de culture générale : les stagiaires bénéficient ainsi de connaissances et de méthodes au-delà de l'expérience de leur propre entretien. Un respect réciproque est requis au cours de ces auditions.
 - Les entretiens de positionnement et de bilan de formation avec la chargée du suivi individuel
 - Les trois entretiens avec les tuteurs.
- Les évaluations écrites :

Ce sont les devoirs sur table, ceux des concours blancs et quelques autres. Les concours blancs, appelés galops d'essai, sont au nombre de quatre pour les Cycles longs. Les conditions de composition sont celles des concours.